



La lettre des directeurs de CIO

N° 54 S

25 octobre 2015 **Lettre spéciale** **référentiel des activités des DCIO**

SOMMAIRE

Le mot du président p 1

*Présentation comparée des
textes sur les activités des
DCIO* p 2

AG et journée d'étude p 4

*Bulletin d'adhésion
2015-2016* p 7

Le mot du président

Très cher(e)s collègues,

J'attire votre attention sur deux sujets de cette lettre spéciale :

1) La présentation d'un tableau comparatif des deux textes relatifs aux activités des DCIO dans le cadre du futur décret.

Nous avons participé au groupe de travail réunissant les organisations professionnelles, autres que syndicales, et nous avons proposé un texte, reprenant les propositions émises par l'ensemble des organisations lors du groupe de travail, mais proposant aussi des amendements auxquels nous avons réfléchi après la tenue de ce groupe.

Par ailleurs, les organisations syndicales ont été consultées et ont proposé un nouveau texte, qui sera examiné le 5 novembre.

Ce sont ces deux textes que nous vous proposons dans le tableau joint : vous verrez que plusieurs de nos propositions ont été reprises, mais aussi que de nouvelles formulations d'activités posent de sérieux problèmes. N'hésitez pas à nous faire largement part de vos remarques.

2) Notre journée d'études, le vendredi 6 novembre à Paris. Ce sera un moment tout à fait particulier car Madame la ministre de l'Éducation nationale a accepté d'y participer, à l'occasion des trente ans de notre association.

C'est une occasion unique de faire largement connaître les différents domaines dans lesquels nous intervenons. En effet, nous sommes souvent appréciés par nos interlocuteurs directs, mais pas forcément repérés au-delà.

Cette année est particulièrement importante : le nouveau décret va fixer les règles pour longtemps. Nous devons absolument montrer notre détermination, notre savoir-faire mais aussi les difficultés présentes et peut-être à venir. La journée d'études du 6 novembre est une opportunité que nous ne devons pas laisser passer. Soyez nombreux à y participer !

Bien cordialement,
Yvan SOULELIAC

Directeur de la Publication :
Yvan Souleliac
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>

*Les enjeux n'ont jamais été aussi
importants, comme l'indiquent les
toutes dernières informations sur
l'avenir des CIO.*

*Vous avez besoin d'une
association encore plus forte, et
nous avons besoin de votre soutien.*

*Pour une représentativité accrue
de notre association, adhérez et
faites adhérer à l'ANDCIO.*

Seuls les adhérents reçoivent « le
courrier des DCIO » et ont accès à
l'espace réservé du site.

Présentation comparée des textes relatifs aux activités des DCIO

Dans les fiches produites par le GT14, le terme DCIO s'était effacé au profit de « PEN chargé de la direction d'un CIO », sauf dans l'expression « le DCIO dirige un CIO ».

Le 18 septembre 2015, le ministère a réuni autour de la DGESCO et de la DGRH un groupe d'organisations « savantes » (ANDCIO, amicale des CSAIO, association amicale des IIO, ACOPF, AFPEN) pour produire un référentiel d'activités des DCIO, distinct de celui des PEN ; ils seront suivis de référentiels de compétences et de formation.

Un texte issu de ce groupe de travail a été soumis aux organisations professionnelles, mais aussi aux organisations syndicales ; un retour vient de nous parvenir, quelque peu remanié qui servira de base à la réunion « plénière » du 5 novembre prochain, où ne seront invités à siéger que les organisations syndicales.

Texte issu du groupe de travail du 18 septembre avec les amendements de l'ANDCIO	Texte qui sera présenté le 5 novembre
<p style="text-align: center;">Référentiel d'activités des directeurs de centres d'information et d'orientation</p> <p>Sous l'autorité du recteur d'académie, les directeurs de centres d'information et d'orientation (DCIO) ont autorité sur l'ensemble des personnels du centre.</p> <p>Ils arrêtent le projet d'activités élaboré avec l'équipe du CIO en concertation avec les chefs d'établissement et en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation. Ils en assurent la direction et la mise en œuvre.</p> <p>Ils veillent à la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement en orientation et de sécurisation des parcours au CIO et dans les établissements.</p> <p>Ils effectuent leur suivi, en analysent les résultats et en rendent compte à l'autorité académique. Ils veillent à assurer la mission d'observatoire du bassin telle qu'impartie aux CIO. Ils contribuent aux partenariats locaux, en termes d'expertise comme d'animation des réseaux.</p>	<p style="text-align: center;">Référentiel d'activités des directeurs de centres d'information et d'orientation</p> <p>Dans le cadre du service public de l'éducation et sous l'autorité du recteur d'académie, les directeurs de centres d'information et d'orientation (DCIO) ont autorité sur l'ensemble des personnels du CIO.</p> <p>Ils arrêtent le projet d'activités élaboré avec l'équipe du centre en concertation avec les chefs d'établissement et en lien avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation. Ils en assurent la direction et la mise en œuvre.</p> <p>Ils veillent à la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement en orientation et de suivi des parcours au CIO et dans les établissements.</p> <p>Ils effectuent leur suivi, en analysent les résultats et en rendent compte à l'autorité académique. Ils contribuent aux partenariats locaux, en termes d'expertise comme d'animation des réseaux.</p> <p>La spécificité de leurs activités se définit de la façon suivante :</p>
<p>Les DCIO, organisateurs, manageurs et gestionnaires</p> <p>AD1 : Organiser et animer les activités des personnels du CIO ;</p> <p>AD2 : évaluer leur travail et veiller à leur formation ;</p> <p>AD3 : Assurer le pilotage du CIO en relation avec les autorités académiques ;</p> <p>AD4 : Développer les relations fonctionnelles avec les partenaires institutionnels et associatifs.</p>	<p>Les DCIO organisateurs, animateurs et gestionnaires des CIO</p> <p>AD1: Lancer et organiser les travaux d'élaboration des projets de centre;</p> <p>AD2: Planifier l'activité de l'équipe du CIO pour la mise en œuvre des actions et des interventions prévues, permettre l'analyse des situations et favoriser la réflexion ;</p> <p>AD3: Assurer le pilotage du CIO dans le cadre fixé par les autorités académiques;</p> <p>AD4: Assurer en tant que de besoin des relations fonctionnelles avec les collectivités partenaires;</p> <p>AD5: Contribuer à l'évaluation du travail des personnels et favoriser leur accès aux actions de formation continue.</p>

<p>Les DCIO animateurs au sein des bassins d'éducation et de formation</p> <p>AD5 : Produire des analyses sur le fonctionnement du système éducatif dans le bassin ;</p> <p>AD6 : Animer des groupes de travail thématiques dans le champ de l'orientation ;</p> <p>AD7 : Concevoir, mettre en place, animer ou soutenir des actions de formation en direction des acteurs locaux du système éducatif ;</p> <p>AD8 : Organiser l'action du CIO dans le cadre des forums et autres opérations avec les acteurs du monde éducatif et socio-économique ;</p> <p>AD9 : Participer à la mise en œuvre au niveau local de la politique définie par l'État et la Région pour le Service public régional de l'orientation (SPRO) et le décrochage scolaire ;</p> <p>AD10 : Exercer, le cas échéant, les fonctions de coordonnateur de bassin.</p>	<p>Les DCIO animateurs au sein des bassins d'éducation et de formation</p> <p>AD6: Produire des analyses sur le fonctionnement du système éducatif et assurer la mission d'observatoire du bassin, notamment le suivi des cohortes</p> <p>AD7: Contribuer à l'animation des groupes de travail relatifs aux missions des PsyEN dans le champ de l'orientation.</p> <p>AD8: Apporter un concours, concevoir, mettre en place ou animer des actions de formation en direction des acteurs locaux du système éducatif;</p> <p>AD9: Participer le cas échéant à des actions visant au rapprochement entre Ecole et monde socio-économique;</p> <p>AD10: Contribuer à la mise en œuvre au niveau local de la politique définie par l'État et la Région pour le Service public régional de l'orientation (SPRO) et la lutte contre décrochage scolaire;</p> <p>AD11: Le cas échéant, exercer les fonctions de coordonnateur de bassin.</p>
<p>Les DCIO personnes ressources, représentants et experts du système éducatif</p> <p>AD11 : Participer aux différentes instances statutaires d'orientation impliquant l'Education nationale.</p> <p>AD12 : Animer ou participer à des groupes de travail avec les partenaires internes et externes à l'Éducation Nationale : missions locales, centres de bilans de compétences, organismes paritaires, Pôle Emploi, organismes de formation, points-relais conseils pour la VAE, etc. ;</p> <p>AD13 : Contribuer à l'évaluation des effets des pratiques d'accompagnement des parcours ;</p> <p>AD14 : Représenter au niveau local le CIO et le recteur au sein du SPRO, dans diverses instances - conseils d'administration d'établissements, associations partenaires - et dans le cadre de relations et coopérations établies avec les autres services ou opérateurs de l'Etat ;</p> <p>AD15 : Effectuer le cas échéant des missions ponctuelles à la demande de l'autorité académique.</p>	<p>Les DCIO personnes ressources, représentants et experts du système éducatif</p> <p>AD12 : Participer aux différentes instances statutaires d'orientation impliquant l'Education nationale ;</p> <p>AD13 : Favoriser le travail de coordination entre PsyEN au sein du CIO, en particulier pour faciliter les transitions entre cycles et dans la liaison école/collège;</p> <p>AD14 : Assurer un travail de liaison avec les partenaires internes et externes à l'Éducation Nationale: missions locales, centres de bilans de compétences, organismes paritaires, Pôle Emploi, organismes de formation, points-relais conseils pour la VAE, etc.;</p> <p>AD15 : Participer aux travaux des observatoires de district;</p> <p>AD16 : Représenter localement le CIO au sein des conseils d'administration des EPLE dans le cadre de coopérations établies avec les autres services ou opérateurs de l'Etat et, le cas échéant, au sein des instances du SPRO;</p> <p>AD17 : Intervenir dans les services académiques de l'information et de l'orientation (SAIO), dans les DRONISEP ou au titre d'autres missions dans le cadre des services de l'information et de l'orientation du ministère de l'éducation nationale.</p>

Adhérent ou non, vous pouvez nous contacter via notre site en suivant le lien « Nous écrire » au bas de la page d'accueil du site <http://www.andcio.org>.

A l'occasion de la tenue de son assemblée générale statutaire annuelle, l'ANDCIO organise, **le vendredi 6 novembre 2015**, à l'attention de ses adhérents, de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection, sa

11^{ème} journée de réflexions-débats

Thème de cette année :

**« 1985-2015 : 30ème anniversaire de l'ANDCIO !
...et les 30 ans à venir ? »**

Ce sera l'occasion d'avoir à la fois une rétrospective sur l'évolution de nos services, car l'histoire permet de mieux comprendre la situation présente, et un éclairage sur les évolutions à venir.

Une journée d'étude est aussi une occasion de faire entendre nos points de vue et nos propositions.

Cette année cet aspect sera réalisé au-delà de nos espérances puisque **Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche a accepté d'honorer cette journée de sa présence.**

A l'ordre du jour :

- assemblée générale : compte-rendu d'activités, bilan financier, bilan moral et perspectives :
- journée d'étude : genèse, pourquoi une association de DCIO ; 30 ans de créativité au service de l'éducation nationale ; la place institutionnelle des CIO et des DCIO dans la perspective des décisions qui s'annoncent.

Intervenants : André Lartigau, fondateur de l'ANDCIO ; témoignages de la contribution incontournable des DCIO à l'évolution de l'EN ; Florence Audier (Paris 1, co-auteur de l'ouvrage "L'économie sociale, Formes d'organisation et Institutions"), et bien sûr, Madame la ministre.

Echanges, sur les thèmes évoqués par les intervenants et sur l'actualité.

Venez nombreux, vous savez à quel point le moment est crucial pour notre profession.

Le vendredi 6 novembre 2015, au

Lycée Janson-de-Sailly

106 rue de la Pompe

75116 PARIS

Tél : 01 55 73 28 00

Métro : rue de la Pompe (Ligne 9) ou

Victor Hugo (Ligne 2) - Bus : 52



Programme : *Le déroulement prévisionnel de la journée s'établit ainsi :*

Le matin :

- De 9h à 10h00 : **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**
 - rapport d'activité, rapport moral, bilan financier,
 - perspectives, questions diverses

Les assemblées générales de l'ANDCIO sont ouvertes aux adhérents et sympathisants. La participation aux votes sera réservée aux adhérents à jour de leur cotisation 2013-2014 ou 2014-2015.

Fin de matinée : Début de la JOURNEE D'ETUDE, Thème général :

« 1985-2015 : 30ème anniversaire de l'ANDCIO !
...et les 30 ans à venir ? »

- De 10h15 à 12h15 et de 14h30 à 16h45 :

Interventions

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche sera présente et interviendra au cours de la matinée ;

- **André LARTIGAU, Denis PETRUZZELLA, Robert POISSON, Yvan SOULELIAC** :
« Quatre présidents, les temps forts en 30 ans d'AND. » ;

- **Zbyslaw ADAMUS**, vice-président de l'ANDCIO : « Le directeur de CIO, vecteur de changement au sein de l'éducation nationale. » ;

- **Jean-Pierre BELLIER**, inspecteur général de l'éducation nationale, animateur du groupe de travail sur les statuts des personnels ;

- **Florence AUDIER** (Paris 1), co-auteure de l'ouvrage "L'économie sociale, Formes d'organisation et Institutions".

L'ordre des intervenants pourra éventuellement être modifié.

Echanges

Au cours de la journée, des temps d'échanges sont prévus d'une part sur les thèmes évoqués par les intervenants, et d'autre part sur **les hypothèses d'évolution du statut de DCIO**.

- 17h 00 : **Clôture des travaux**

Programme et documents d'inscription sont également téléchargeables sur le site de l'association :
<http://www.andcio.org>

Cette année particulièrement, notre journée, constitue un évènement de portée nationale. C'est une occasion unique de dialoguer avec Madame la ministre et des responsables du plus haut niveau, alors que l'avenir de nos services est véritablement en train de se jouer.

La participation aux frais d'organisation est de 20 euros. (Cette somme sera déduite de la cotisation 2014-2015 pour les adhérents) Il est important de réserver sans délai en retournant le bulletin de participation, complété et accompagné d'un chèque de 20 euros à l'ordre de l'ANDCIO.

BULLETIN DE PARTICIPATION à la journée de Réflexions-débats du 6/11/2015

A retourner, complété, par retour de courrier, à :

ANDCIO, Pascal RECK - CIO de Privas
BP 618 - 07006 PRIVAS CEDEX

M. Mme Melle ⁽¹⁾ NOM : _____ Prénom : _____

Lieu d'exercice : CIO ETAT / CIO COLLECTIVITE - DRONISEP - SAIO ⁽¹⁾
AUTRE (précisez) :

Code postal, VILLE :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Participera à la journée de réflexions-débats organisée par l'AND-CIO le **6 novembre 2015**.

- Je règle ma cotisation 2015/2016 et je joins un chèque de 45 euros à l'ordre de l'ANDCIO (si vous êtes nouvel adhérent, ou si votre situation a changé, joignez un bulletin d'adhésion) **NB La cotisation inclut la participation à la journée**
- Je règle ma participation à la journée et je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de l'ANDCIO
- Je réglerai ma participation le **6 novembre** (un règlement immédiat, si possible avant le **31 octobre**, vous évitera l'attente à l'entrée de la salle)

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

✂

POUVOIR

Je soussigné(e) : (Nom, prénom, affectation)

donne pouvoir à : (Nom, prénom, affectation)

pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire de l'ANDCIO du **6 novembre 2015**

Le _____ 2015,

Signature

N.B.: Le mandataire et le mandant doivent être à jour de leur cotisation 2014-2015 ou 2015-2016



**Association Nationale des Directeurs
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION 2015 – 2016

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités et autres membres) :*

⁽¹⁾ *Rayer les mentions inutiles*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site) :*

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2014-2015 est de **45 € pour les DCIO en activité** et de **20 € pour les retraités et autres membres.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques** (23 et 22 €) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2015 au 30.09.2016.

Trésorier : **Pascal RECK – CIO de Privas** Pôle de services Maurice Gounon - 11, bd du lycée
BP 618 - 07006 PRIVAS CEDEX - Tél : 04 75 64 54 45 – Courriel : pascal.reck@ac-grenoble.fr
